

Date de dépôt : 29 novembre 2012

Pétition **sur le PL 10977 / Loi HES-SO Genève**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi HES-SO Genève (ci-après HESGe) (PL 10977) a été adopté le 16 mai dernier par le Conseil d'Etat. Rappelons que ce projet transforme la HES-SO Genève (ci-après HESGe), actuellement service public rattaché au DIP, en un « institut autonome de droit public », dans lequel la Direction générale (et non le DIP) sera l'employeur du personnel de la HESGe.

C'est donc la perte du statut de fonctionnaire, remplacé par un nouveau statut incertain, puisque celui-ci sera fixé dans un « règlement interne du personnel élaboré et adopté par le conseil de Direction ». Le personnel temporaire sera engagé sous contrat de droit privé.

Ce projet de loi est discuté actuellement en commission, et sera prochainement présenté au parlement pour adoption. Notons qu'entre l'avant-projet de 2010 et le projet adopté en mai 2012, des modifications majeures sont intervenues, telles que :

- la suppression de la commission permanente du statut du personnel ;
- la réduction de la représentation du personnel au Conseil représentatif HESGe ;
- la suppression pure et simple des conseils participatifs dans les écoles des conseils académiques minorisant le personnel (2 « experts externes » pour 1 « personnel + étud. »).

Cette approche technocratique, inadaptée à des institutions d'enseignement tertiaire, est inacceptable. Il est nécessaire de se mobiliser pour que ce projet puisse être modifié avant son adoption. En particulier nous demandons :

1. **La garantie du maintien *au minimum* de toutes les conditions statutaires figurant dans l'actuel règlement statutaire B 5 10.16** (corps enseignant), négocié depuis le début avec les représentant-e-s du personnel enseignant.
2. **La garantie d'une meilleure représentation des personnels HES au sein des différents organes**, tant au niveau HESGe qu'au niveau des écoles, ainsi que l'assurance d'une réelle concertation avant les prises de décisions.
3. **La restauration de la composition d'origine pour le « conseil représentatif » HESGe**, soit 20 membres du personnel (au lieu de 14) pour représenter les différentes catégories de personnel des 6 écoles membres.
4. **La réintroduction d'une commission permanente du statut** (ancien art. 20 al. 2), chargée d'élaborer le règlement du personnel et veiller à son application. Les organisations du personnel doivent pouvoir y participer, y compris pour le personnel engagé avec des contrats temporaires et de droit privé. Rien ne garantit ce qui précède dans l'actuel projet de loi !
5. **La réintroduction des « conseils participatifs » des Ecoles, organe supprimé dans le projet de loi final !** Un tel organe, qui met en présence la Direction, 7 représentant-e-s du personnel et 3 étudiant-e-s, est indispensable pour débattre des « questions internes » des Ecoles. A noter que les organes maintenus dans le projet de loi sont le conseil de Direction et le « conseil académique ». Ce dernier est composé de huit « experts externes » pour seulement quatre représentants des personnels et étudiants (1 enseignant, 1 collaborateur de l'enseignement et la recherche, 1 membre du PAT et 1 étudiant). NB : le rôle du conseil académique est notamment d'émettre un préavis lors de l'engagement de la directrice ou du directeur.
6. **La garantie de l'application concrète des mesures en faveur de l'égalité des genres et de l'égalité des chances, et la garantie de la protection du personnel face à toute forme de harcèlement, ou en cas de conflit avec la Direction**, notamment avec le recours à des arbitrages externes (ex : groupe de confiance).

En résumé, si le projet de loi passe sans être modifié, notre école ressemblera plus aux « HUG » qu'à l'Université, dirigée par des technocrates éloignés des réalités de l'enseignement et de la recherche. Une bonne partie du personnel sera précarisée et sous pression permanente.

N.B. 355 signatures

*Groupement des associations
genevoises des employé-e-s des
écoles HES (GAGE)*

*Coordination genevoise HES santé-
social AG2S (CS2)*

*Syndicat des services publics (SSP
VPOD)*

*Syndicat interprofessionnel de
travailleuses et travailleurs (SIT)*

p.a. M. Michel Vincent

Hepia, 4, rue de la Prairie

1202 Geneve